

**\* Photosynthèse \***  
**12<sup>e</sup> Festival Européen de la Photographie-Nature**  
***Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)***  
**Du 10 au 17 juillet 2011**

**Règlement du concours photographique**

**La catégorie « Diaporamas »**

**ARTICLE 1 - Objet de la compétition :**

Tout photographe, amateur ou professionnel, ou club de photographie, peut participer à cette catégorie avec deux diaporamas numériques au maximum.

Un diaporama est un montage de diapositives sonorisé ayant un fil conducteur. Les diaporamas doivent avoir pour thèmes essentiels la nature et l'environnement. Ils ne sont pas soumis à la règle des catégories retenues pour les photographies "papier". Ils peuvent donc couvrir les champs séparés "Paysages", "Faune", "Flore", "Phénomènes climatiques ", ou plusieurs de ces champs à la fois.

**ARTICLE 2 - Modalités générales :**

La projection publique se déroulera le jeudi 14 juillet 2011 de 14h00 à 18h30 au cinéma-théâtre des Bénédictins à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Le jury se sera réuni quelques jours avant le festival. Les résultats du concours ne seront pas connus avant la soirée de clôture. Le 14 juillet, seule aura lieu, pendant la projection, la sélection des diaporamas par le public.

Tout concurrent doit avoir rempli une fiche d'identification des diaporamas.

Un diaporama pourra être écarté de la compétition :

- s'il ne répond pas aux normes de présentation émises à l'article suivant : "Présentation des montages";
- s'il présente un caractère offensant, contraire aux bonnes moeurs et aux dispositions légales actuellement en vigueur.
- s'il ne peut être lu avec le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Les montages seront :

- soit retirés à l'issue du concours (voir "Conditions de participation");
- soit retournés par La Poste aux frais de l'auteur dans l'emballage d'envoi (prévoir les timbres nécessaires). Le colis mentionnera l'adresse de l'expéditeur et l'adresse de \*Photosynthèse\*.

L'organisateur se réserve le droit d'opérer une présélection en cas d'un nombre trop important de montages.

### **ARTICLE 3 - Présentation des montages :**

Le diaporama, sonorisé, est fourni sur CD-Rom, sous format .exe .

La durée maximale de projection est de 10 minutes.

### **ARTICLE 4 - Responsabilité :**

Les organisateurs apporteront le plus grand soin à la manipulation des CD-Rom, mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou avarie.

### **ARTICLE 5 - Les matériels fournis :**

Ordinateur avec lecteur de CD-Rom et carte son.

Vidéo-projecteur.

Ecran de projection.

### **ARTICLE 6 - Conditions de participation :**

La date limite de réception de la fiche d'inscription pour les diaporamas est fixée au 1er juin 2011. Les diaporamas doivent être adressés chez le responsable des diaporamas, Jean-François Tourret, Le Moulin Huillier, 03000 COULANDON avant le 15 juin 2011. Une participation de 8 euros est demandée à chaque auteur, quel que soit le nombre de diaporamas projetés.

Des renseignements techniques complémentaires peuvent être demandés en adressant un mail à : [diaporamas@festival-photosynthese.net](mailto:diaporamas@festival-photosynthese.net) .

Les montages primés seront présentés au cours du gala de clôture du Festival, le samedi 16 juillet 2011 à 21 h.

Les auteurs pourront récupérer leurs travaux dès 10 heures, le dimanche 17 juillet 2011, à l'accueil du Festival, 7 rue de la Vigerie à Saint-Pourçain.

Les oeuvres présentées au concours "Photosynthèse" sont censées être libres de tous droits de propriété, artistique ou autres, que pourraient définir des tiers. Par leur participation à cette manifestation, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action que pourraient exercer à leur encontre des ayants-droits éventuels ; les organisateurs ne pourront en aucune manière être tenus pour responsable en cas de contestation ou de litige.

## **ARTICLE 7 - La dotation du concours « diaporamas » :**

La catégorie « diaporamas » est dotée des prix suivants :

- Un 1er prix (chèque de 250 euros).
- Un 2<sup>e</sup> prix (dotation en matériel photographique d'une valeur de 150 euros à retirer auprès des Ets Christian de Jonghe à Saint-Pourçain).
- Attention : le jury peut ne pas attribuer l'un de ces deux prix. Il peut par ailleurs attribuer des mentions, sur des critères de son choix. Ces mentions ne feront pas l'objet d'une dotation particulière, mais seront accompagnées de l'attribution d'un diplôme.

## **ARTICLE 5 - La remise des prix :**

Le palmarès est proclamé et les prix seront remis samedi 16 juillet 2011, à partir de 21h, à l'occasion du gala de clôture du Festival qui a lieu au cinéma-théâtre des Bénédictins, à Saint-Pourçain.